

INTRODUCTION

Sociologues et démographes ¹ reconnaissent que l'enfant est le centre de gravité des recompositions familiales. C'est pourquoi nous avons choisi de porter notre regard sur les enfants ². C'est à partir d'eux, de leur discours, dans l'ici et maintenant de leur double expérience, expérience d'enfants et expérience de la recomposition, que nous avons construit notre problématique. Ceci invite à un décentrage de l'approche initiale des recompositions (les relations parentales et beau-parentales) et apporte un éclairage sur le lien de parenté horizontal. La recherche sur la famille a porté peu d'attention à l'étude des relations au sein de la fratrie. Pourtant, les liens qui s'établissent entre frères et sœurs sont, comme les liens parentaux et conjugaux, une des dimensions du lien social.

Spécifier les liens entre les enfants des recompositions familiales

La prise en considération des liens fraternels dans les familles recomposées est centrale dans le bouleversement des représentations et des repères symboliques que nous sommes en train de vivre (Théry, 1996a). Ainsi, plus que sur le fonctionnement du groupe fraternel, nous nous sommes penchés sur les liens entre les enfants ; chaque jeune étant reconnu comme individu, acteur unique, doué de désirs et de besoins qui peuvent être différents de ceux des autres enfants de la fratrie recomposée.

Il s'est agi d'observer et de comprendre les liens fraternels qui peuvent se nouer entre des enfants qui n'ont pas de filiation commune. Surgit alors l'interrogation qui concerne, au sein de notre univers culturel, la possible existence de configurations relationnelles non réductibles aux seuls éléments constitutifs de la filiation, tels que les énonce notre système de parenté (Martial, 2003). Ainsi, afin d'appréhender les manières d'être frère ou sœur dans les familles recomposées, il paraît pertinent d'écouter les acteurs pris dans ces configurations rela-

1. Dont Irène Théry, Thierry Blöss, Didier Le Gall, Claude Martin et Guy Desplanques.

2. Il s'agit de l'enfant pris dans un rapport générationnel, distinguant les parents, les adultes, de leurs enfants. Ces enfants ne sont pas indépendants. Nous n'entendons pas « enfant » comme une catégorie d'âge particulière : il ne s'agit pas uniquement de la petite enfance ou des adolescents ou des étudiants. C'est une catégorie de génération.

tionnelles au moment où elles se construisent pour entendre au plus juste leurs négociations, leurs enjeux et leurs investissements. Si nous nous inscrivons dans la perspective de savoir si les sentiments et les liens qui unissent les demis et les quasis sont fraternels (Cadolle, 2000, 2004), nous n'omettons pas de nous interroger aussi sur les liens entre germains. Tous ces différents types de liens peuvent être mobilisés et participer à la construction d'une identité fraternelle.

Dans une approche wébérienne de la réalité, il s'agit de déceler le sens que les individus donnent à leurs actions, à leurs relations, à la manière dont ils les vivent (Weber, 1965). La démarche compréhensive s'appuie sur la conviction que les hommes ne sont pas de simples agents porteurs de structures mais des producteurs actifs du social, donc des dépositaires d'un savoir important qu'il s'agit de saisir de l'intérieur par le biais du système de valeurs des individus (Kaufmann, 1996). Nous avons mené, dans cette perspective, des entretiens semi-directifs auprès d'enfants non indépendants, âgés de sept à vingt ans, faisant partie (au moment de l'enquête) d'une fratrie recomposée, afin d'appréhender au plus près le sens donné par les jeunes acteurs à leurs représentations et leurs difficultés.

Qu'appelons-nous « fratrie recomposée » ?

La fratrie recomposée prend sa spécificité dans un contexte de recomposition familiale qui a lieu, dans la majeure partie des cas, après séparation ou divorce d'au moins un des deux conjoints. Les couples re-constitués peuvent être mariés ou non ³. En 1999, 1,6 million d'enfants de moins de 25 ans sont concernés par la recomposition familiale ⁴. Ils vivent dans 708.000 familles recomposées (foyers avec beau-parent, foyers avec des demis), ce qui correspond à une augmentation de 10 % du nombre des familles recomposées depuis 1990 (Barre, 2003).

Nous retenons pour la dénomination « famille recomposée ⁵ » la présence d'enfants d'au moins un des conjoints. Dans ce type particulier de familles, au moins un enfant est en contact avec un beau-parent. Dans le cas particulier où il y a seulement des enfants d'un des conjoints, nous parlons plus précisément de « famille à beau-parent ». Une seule entité de germains est présente dans cette nouvelle famille. En 1999, près de 500.000 enfants sont dans une famille avec un parent et un beau-parent seulement (sans enfants d'autres unions). La proportion d'enfants habitant avec un parent et un beau-parent, très faible

3. Définir les familles recomposées seulement en terme de (re) mariage sous-estime clairement une tendance de l'expérience de recomposition: la cohabitation et la maternité hors mariage. (Bumpass et al. 1995).

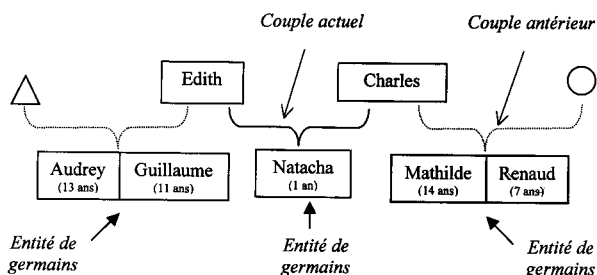
4. Nous intégrons aux 1,1 million d'enfants vivant avec un parent et un beau-parent, les 0,5 million d'enfants issus de la recomposition.

5. Nous lisons aussi parfois l'expression « foyer biparental recomposé ». Cf. notamment, Lefaucheur (1985), Le Gall, Martin (1993b), Neyrand (2001).

avant 4 ans, progresse régulièrement et atteint son maximum autour de 13 ans. À partir de 18 ans, cette proportion diminue, notamment parce que ces enfants ont tendance à quitter le foyer parental plus tôt que ceux vivant au sein d'une famille monoparentale ou avec leurs deux parents (Barre, 2003).

Pour qu'il y ait « fratrie recomposée », deux entités de germains, au minimum, doivent cohabiter. Qu'ils soient un ou plusieurs enfants de leurs deux parents, ils constituent une entité de germains.

Exemple de configuration :

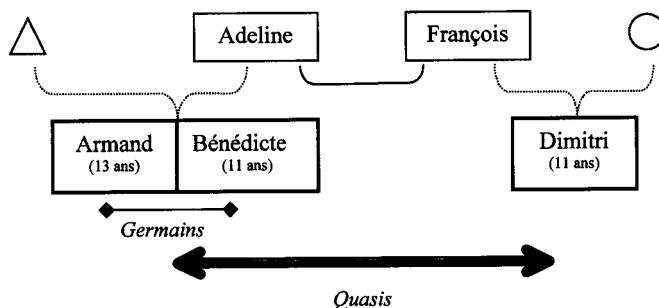


Trois configurations de fratries recomposées

Nous distinguons trois configurations⁶ de fratries recomposées en fonction du nombre et du statut des entités de germains repérées. Nous parlons de germains lorsque frères et soeurs sont de même père et de même mère.

La *fratrie de quas* regroupe deux entités de germains n'ayant aucun lien biologique entre elles.

Exemple de configuration :



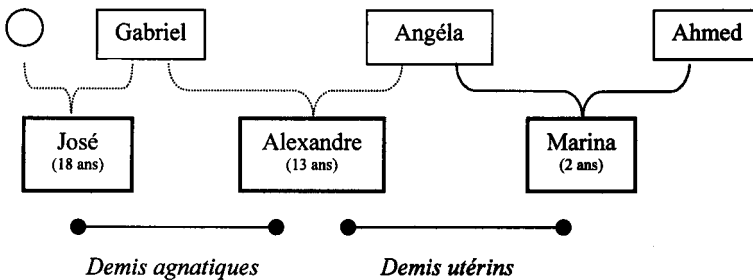
6. Nous utilisons le terme de « configuration » à la suite de Norbert Elias (1993) pour qui cette notion illustre la complexité des liens qui unissent un individu à l'ensemble social dans lequel il vit et agit. Elle évoque des formes à géométrie variable. Parler de configurations, c'est donc appréhender le social sous l'angle des relations, du mouvement, des conflits et des tensions.

Les « quasis », que l'on nomme en anglais *stepsiblings*, n'avaient en français aucune appellation jusqu'en 1991. Le terme a été introduit par Irène Théry (1991).

En 1970, l'anthropologue Paul Bohannan ⁷ introduit le terme de *quasi-kin* pour se référer à la famille d'un ex-conjoint ou à celle d'un nouveau partenaire. Nous utilisons en France l'expression « belle-famille » pour la famille du partenaire et « beaux-enfants » pour les enfants de celui-ci nés d'une première union. Le « beau-frère » et la « belle-sœur » sont les frères et sœur du conjoint. Il subsiste une confusion lexicale. Les quasis sont invisibles dans le langage, puisque le français ne dispose ni d'un mot pour désigner ce type de famille ni de vocables d'un emploi facile pour que les concernés se désignent, s'interpellent. « Des familles sans nom », titre Pierre Bourdieu (1996) pour signifier le flou des termes utilisés pour désigner la position occupée dans la parenté (beau-père, beau-frère, demi-frère...) et l'incertitude, voire l'absence, de statuts sociaux afférents aux protagonistes de la nouvelle union (Blöss, 1997). Intégrer le terme de « quasi » permet alors de distinguer les relations entre les enfants de chaque conjoint. Mais malgré cette désignation, la question de la catégorisation et du dénombrement des quasis subsiste.

La *fratrie de demis*, quant à elle, regroupe une entité de germains issue du nouveau couple et une entité de germains issue de l'un des adultes, c'est-à-dire qu'un enfant, au moins, vit à temps plein ou à temps partiel avec au moins un demi-frère ou une demi-sœur. Ils ont un parent en commun.

Exemple de configuration :



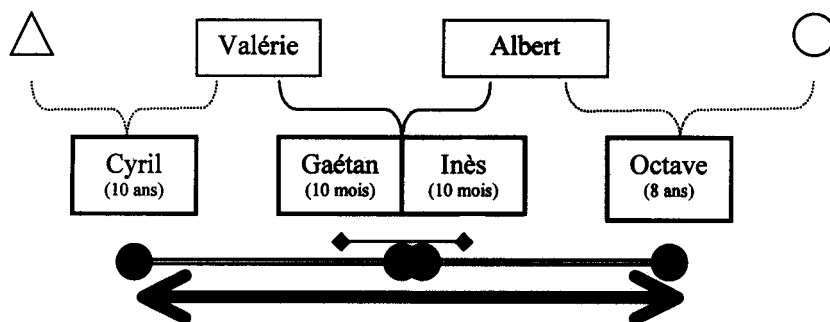
Nous distinguons les demis agnatiques, enfants nés du même père, et les demis utérins, enfants nés de la même mère. En droit canon, le terme de « consanguinité » (parenté existante entre des individus qui se disent descendre d'un

7. Bohannan Paul, 1970, « Divorce Claims, Households of Remarriage, and Multiple Divorcings », in *Divorce and after. An Analyse of the Emotional and Social Problems of Divorce*, P. Bohannan (ed), New York: Doubleday. Référence rappelée par Ihinger-Tallman (1988).

ancêtre commun) et les adjectifs qualificatifs « consanguin » et « consanguine » n'étant pas assez précis pour distinguer les lignées des demis, nous empruntons à l'ethnologie le terme « agnat » signifiant être parent en ligne paternelle (agnatique) et le terme « utérin », signifiant être parent du côté de la mère. De plus, aujourd'hui, par extension ⁸, « consanguin » ne désignant pas les seuls parents paternels, nous préférons retenir « agnatique », en opposition à « utérin », pour éviter toute ambiguïté. Nous aurions pu employer l'adjectif « cognatique » (parenté transmise indifféremment par le père ou la mère) pour les enfants ayant des demis agnatiques et utérins mais la multiplication des termes aurait prêté à confusion et notre travail tend davantage à discerner chacune des relations entre les enfants de ces familles. En 1999, parmi les 1,6 million d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille recomposée, les deux tiers cohabitent avec un demi-frère ou une demi-sœur : 555 000 vivent avec des enfants du nouveau couple, 513 000 sont les enfants du nouveau couple (Barre, 2003).

Enfin, la *fratrie mixte* regroupe une entité de germains issue du nouveau couple, ainsi qu'une entité de germains issue de chacun des conjoints. Il existe alors deux fratries de demis et une fratrie de quasis : un enfant au moins vit à temps plein ou à temps partiel avec au moins un demi-frère (sœur) et avec au moins un quasi-frère (sœur). Certains enfants ont un parent en commun, d'autres n'ont aucun lien biologique entre eux.

Exemple de configuration :



Nous nommons « enfants communs » les enfants issus des nouveaux couples, en référence à l'expression anglo-saxonne *mutual child* (cf. notamment, Ganong, Coleman, 1988 ; Beer, 1992), pour insister sur une reconnaissance des liens avec le beau-parent et entre les enfants. Ceci arrive particulièrement dans les

8. En droit romain puis en droit civil français, « consanguin » est synonyme d'« agnatique », lien par le père, mais l'usage tend à faire correspondre « consanguin(e) » à une filiation indifférenciée.

fratries recomposées mixtes où chaque quasi a un demi commun qui les relie ⁹. Thierry Blöss, dans son chapitre « L'enfant commun : autorité, égalité, fraternité » (1996), montre bien également que, si ce dernier est issu d'un projet de couple, il consolide le lien social intergénérationnel en étant un gage de stabilité familiale et a vocation à former une fratrie avec le ou les enfants d'unions antérieures. La naissance de l'enfant commun déborde le cadre du désir adulte et s'intègre dans le projet de constitution d'une entité familiale.

Il est évident que si l'un des enfants a un frère ou une sœur, cette relation de germanité s'ajoute à celles précédemment énoncées. Dans ce cas, l'enfant considéré a dans une fratrie de quasis au moins un frère (sœur) et un quasi-frère (quasi-sœur) ; dans une fratrie de demis, il a au moins un frère (sœur) et un demi-frère (demi-sœur) ; et dans une fratrie mixte, il a au moins un frère (sœur), un demi-frère (demi-sœur) et un quasi-frère (quasi-sœur).

La sémantique du fraternel

Par souci de ne pas hiérarchiser ces trois configurations fraternelles, nous ne parlerons pas de « demi-fratrie » ou de « quasi-fratrie » ; les mots « demi » et « quasi » sont en effet ambivalents compte tenu de leur référence quantitative et aujourd'hui statutaire lorsqu'ils sont accolés aux termes de germanité « frère » et « sœur ». C'est d'ailleurs dans ce dernier sens que seront employés demi-frère (sœur) et quasi-frère (sœur), nous n'en faisons pas des sous-catégories fraternelles ou des sous-catégories de germains a priori.

Les mots « frère » et « sœur » évoquant deux types de liens, nous distinguons la fraternité de la germanité : la germanité renvoyant à une donnée familiale structurelle, à un statut défini par la filiation (dimension verticale) et la fraternité plus à des sentiments fraternels, au partage d'une vie commune ou à un lien électif (dimension horizontale). Rappelons que le terme de « fratrie » provient de *frater* qui, en latin, est déjà porteur d'une ambiguïté sémantique car il regroupe les acceptations de deux termes grecs *phratia* et *adelphos*. Il porte donc le double sens des liens affinitaires (ou alliances) et des liens consanguins (Buisson, 2003). Cette distinction peut-être aussi rapprochée du double sens que prend *kindship* ¹⁰ en anglais, c'est-à-dire « parenté » en français. Dans un premier sens, *kindship* désigne les liens du sang que crée la consanguinité (*relationship*). Dans un second sens plus étendu, *kindship* désigne avant tout les liens que crée l'appartenance commune à un même groupe social (*membership*). En ce sens, le mot s'applique à des personnes avec lesquelles n'existe aucun lien de consanguinité mais qui sont liées par une relation sociale. La germanité relèverait alors de *relationship* et la fraternité de *membership*. Il s'agit de distinguer une structure et une fonction,

9 . « The stepsiblings in family become related indirectly to each other by blood, since every stepsibling is a half-sibling's half-sibling » (Beer, 1992, p. 83).

10 . Pour l'équivoque du mot *kindship*, cf. Zimmermann, 1972, *La parenté*, Paris, PUF, p. 16-17.

ou dit autrement, de différencier l'inéluctable et le choisi, le biologique et l'électif, le naturel et le social (Cadoret, 1995) mais aussi de rappeler que la germanité est, par définition, un lien initialement « communautaire » du fait des parents communs, et que l'amitié, comme la fraternité, renvoie au lien « sociétaire » (Singly, 2003a). Ceci permet de croiser les dimensions « faire famille » et élection pour exprimer une diversité de manières d'être frère ou sœur et appréhender l'individualisation des liens fraternels.

Précisons que nous employons les termes « liens fraternels » et l'expression « manières d'être frère ou sœur » plutôt que « fraternité »¹¹ qui est chargée d'autres sens. Pour Marcel David (1992), si la fraternité relève en premier lieu du sentiment (d'amour ou de haine) entre frère et sœur, par élargissements successifs, elle passe de la famille à la nation, aux peuples dans leur ensemble et plus abstraitement à l'humanité. La fraternité est aussi appréhendée comme une vertu, comme une valeur et même comme un principe, susceptible de fonder, pour partie, le lien politico-social. Elle se présente encore comme une vue d'avenir, comme un « horizon de sens ». Enfin, elle acquiert au pluriel une portée spécifique. Elle désigne alors le mode d'association et d'institutionnalisation en vue de permettre aux membres qui y adhèrent volontairement d'assumer en commun des fonctions et tâches, notamment religieuses, professionnelles et sociales.

Reconsidérer le fraternel à travers les fratries recomposées

Partant d'une organisation structurelle initiale (avant recomposition), les recompositions familiales obligent à re-questionner ce qu'est le fraternel. La spécificité des fratries recomposées permet de déconstruire le fraternel en pensant les relations fraternelles au-delà de la filiation.

À partir des critères classiques de définition d'une fratrie

Rappelons les critères de définition d'une fratrie de germains pour situer les enjeux de la fratrie recomposée ou plus exactement des fratries recomposées. Trois caractéristiques donnent à la fratrie son caractère unique. D'abord, la succession des naissances, dimension qui implique un rang propre à chaque enfant et un écart entre les âges. Ensuite, la distribution des sexes qui aboutit à des configurations fraternelles très différentes selon le caractère mixte ou non de la fratrie. Enfin, la taille de la fratrie, celle-ci n'existant qu'à partir de deux.

Le critère de la taille de la fratrie (deux individus au moins) est appliqué aux fratries recomposées en nombre d'entités de germanité : au moins deux entités de germains doivent cohabiter (temps plein/partiel). Quant à la distribution des sexes, elle est autant aléatoire dans les fratries de germains que dans toutes

11. Sauf très ponctuellement pour ne pas alourdir la lecture et lorsque le sens n'est pas ambigu dans la phrase.

les autres morphologies de fratries. Malgré la distinction morphologique entre une fratrie de germains et une fratrie de demis, ces deux configurations sont les seules où le critère de la succession des naissances est respecté. Le respect de la succession des naissances ou au contraire son brouillage implique pour les enfants une stabilité ou un changement de leur place et de leur rôle au sein de la fratrie et de la famille recomposées. Il arrive, par exemple, que deux enfants de parents différents aient une grande proximité d'âge, ne respectant pas ainsi l'intervalle biologique intergénéral (intervalle temporel séparant les naissances au sein d'une même fratrie), ou que l'un d'eux s'intercale dans la succession de la fratrie de l'autre, ce qui implique des remaniements affectifs, de place et de territoire. La relation entre quasis « fait perdre » un élément de définition (la succession des naissances) mais ouvre sur la co-résidence, dimension déterminante dans les recompositions.

La place de la co-résidence

La particularité de la fratrie recomposée, co-présence de germains et/ou de demis et/ou de quasis, se trouve par conséquent dans l'affaiblissement du degré de consanguinité et dans le renforcement de la dimension de co-résidence. Dans ce type d'ensemble fraternel, la co-résidence est centrale car elle devient l'élément commun à tous les enfants. Les noms sont différents et ne signent pas l'appartenance à la famille. Ce qui unifie n'est donc plus le patronyme mais bien l'adresse. L'espace, comme support de la vie privée, correspond à la recherche d'une définition minimale la moins normative possible de la vie commune, et néanmoins objectivable. L'articulation entre habitat et relations familiales ne forme donc pas une question secondaire pour saisir les affaires de famille ; elle est constitutive de la notion, commune et savante, de « famille » (Singly, 1998).

La place de la co-résidence dans les foyers recomposés implique que nous nous penchions sur la plurivocité de la locution « vivre avec », en insistant sur la préposition « avec » induite également dans l'élément « co- ». Nous distinguons, dans la question de la co-résidence, au moins deux dimensions : « vivre sous le même toit avec » et « vivre des choses avec ». La perception de l'espace servant d'analyseur aux relations familiales, la différence entre « vivre sous le même toit avec » et « vivre des choses avec » tient à l'investissement des enfants dans leurs relations. Les enfants se limitent-ils alors à une simple co-habitation (relations restreintes) justifiée par l'organisation des « gardes » et des « visites » suivant la séparation des parents, ou au contraire multiplient-ils les interactions lors des moments partagés en commun ? Les deux dimensions du « vivre avec » permettent d'ouvrir sur un large ensemble de relations allant de la cohabitation d'individus dans un même espace à la multiplication et l'intensification de liens entre les protagonistes. Les différents modes d'habiter révèlent des choix susceptibles de prendre en compte la qualité des relations entre les acteurs et de réguler les

risques de conflit. Dans cette perspective, le logement participe au processus de régulation, et donc de cohésion de la nouvelle famille (Le Gall, Martin, 1993a).

La notion de « consanguinité » n'en est pas moins exclue de notre démarche puisqu'il s'agit de chercher ce qui peut être mis en œuvre dans les relations fraternelles élargies à la recomposition. Avec la notion de co-résidence, elle impose aux acteurs une dualité dont dépend la reconnaissance de ce groupe particulier. Les enjeux qui découlent de ces positions sont déterminants : intégration de chacun et représentations de la famille, par exemple.

Une fratrie recomposée, est-ce être frères et sœurs ?

Pour Anne Muxel (1998), être frère et sœur c'est une complicité, un obstacle, une référence, une ressemblance, une rivalité, un silence aussi parfois. Un peu de tout cela à la fois. Difficile à dire, difficile à décrire. Mais il est certain que la trame fraternelle de l'enfance est déterminante dans la constitution de l'identité du sujet. Frères et sœurs ont à inventer et à réguler un mode d'être ensemble. Le lien de germanité inscrit l'individu familialement mais aussi socialement à la fois comme semblable et comme différent.

Bien qu'il soit fait ici référence à ce qu'est être frère et sœur dans une fratrie de germains, deux éléments en particulier sont à retenir pour questionner les liens dans les fratries recomposées. Premièrement, encore plus que dans les fratries de germains, nous pensons que les enfants vivant dans une famille recomposée ont à inventer un mode d'être ensemble. Si celui-ci ne va pas de soi dans les premières fratries, il est d'autant plus difficile à cerner et d'autant plus complexe dans les secondes. Les fratries recomposées doivent emprunter ou décliner des éléments classiques, notamment linguistiques (termes de germanité), temporels (rythmes de vie entre les foyers paternel et maternel) et spatiaux (co-résidence soumise aux variations morphologiques du groupe des enfants). Deuxièmement, l'association des adjectifs « semblables » et « différents » par lesquels les individus s'inscrivent dans le lien de germanité est, elle aussi, augmentée de difficultés temporelles et spatiales. Dans les trois configurations de fratries recomposées, les entités fraternelles n'ont pas le même vécu, ni le même passé familial. Le fait de ne pas avoir deux parents en commun implique une histoire familiale et une éducation différentes.

Une socialisation multiple

La mobilité spatiale peut donc être doublée d'une mobilité des normes éducatives qui apprend à l'enfant leur relativité (versant positif) et qui ne le rassure pas toujours sur ce qu'il doit faire (versant négatif) (Singly, 1998, p. 134). Nous nous interrogeons sur l'héritage social et culturel transmis dans les familles recomposées, quand coexistent différents modes d'éducation. Ceci « représente

plus que la simple addition d'une seconde référence familiale » (Bumpass, 1994, p. 622). L'étude des relations familiales et de la place de l'enfant dans la famille prend en effet une autre dimension dès lors que dans une existence, plusieurs histoires familiales se succèdent, dès lors qu'en matière de socialisation familiale, une pluralité d'acteurs (père, mère, beau-père, belle-mère) sont présents (Blöss, 1997). Si nous entendons, à la suite de Peter Berger et Thomas Luckmann (1996), la socialisation comme « construction d'un monde vécu », c'est-à-dire un processus de construction, de déconstruction et de reconstruction d'identités liées aux diverses sphères d'activité (notamment fraternelle) que chacun rencontre au cours de sa vie et dont il doit apprendre à devenir acteur (Dubar, 2000), les enfants dans les familles recomposées sont confrontés assez tôt à une expérience perturbant, ou tout au moins modifiant, leur « monde ». Les jeunes acteurs intègrent ces nouveaux éléments, qui participent à la construction de leur identité, en jouant de ces nouvelles situations.

Les demi-frères (sœurs) et plus encore les quasi-frères (sœurs), ont des histoires familiales différentes dès la création de la fratrie recomposée. Les conflits de loyauté vis-à-vis de l'un des parents et les conflits d'appartenance à plusieurs groupes familiaux ¹² ne permettent pas facilement le dépassement de cette différence. Les enfants gardent une identité familiale qui peut ralentir le processus d'assimilation du groupe. Et les organisations spatio-temporelles, suivant les variations morphologiques de ces fratries spécifiques, donnent accès en pointillé au statut de « semblables ».

Le lien à travers les espaces et les temps partagés

Quel que soit le devenir de la relation dans le temps, l'expérience commune fixe des repères, des balises, dessinant une trame relationnelle au travers de laquelle frères et sœurs peuvent continuer de voyager. Le lien fraternel est étayé par un univers partagé et une mémoire commune (Muxel, 1998). Ne peuvent alors être dissocié le temps (durée du temps passé en commun) et l'espace (partage de lieux communs) dans une recherche sur les fratries recomposées. Il faut matière pour créer ces références communes. Et si l'on veut saisir la complexité des rapports que l'individu entretient avec sa famille et son entourage, il paraît important de sortir le groupe familial du cadre statistique dans lequel il est « cantonné », à savoir le ménage, et d'introduire le temps dans l'analyse des configurations des relations, de façon à mieux cerner le sens des trajectoires familiales. La famille serait alors perçue en fonction des liens tissés au cours du temps et de leur traduction dans l'espace, géographique et social (Bonvalet, Lelièvre, 1995).

12. Groupe familial d'origine, groupe familial secondaire constitué par chaque parent.

En fonction de la morphologie des fratries recomposées, du rythme des visites entre les foyers paternel et maternel, des espaces domestiques mis à disposition et de la durée de la recomposition familiale (à partir de l'aménagement en commun), les repères se diversifient et se complexifient, demandant un investissement individuel et collectif plus prégnant.

Pour une diversité des liens

Le lien qui en découle reste encore à définir. En effet, nous ne déduisons pas d'emblée un « lien fraternel recomposé » qui impliquerait que nous sachions préalablement de quoi est fait ce lien. Au contraire, nous tenons à définir ce lien, si lien il y a, à la lumière du discours des acteurs principaux, les jeunes. Quels liens s'établissent entre des enfants issus d'unions distinctes et cohabitants à temps plein et/ou à temps partiel ? Quels liens s'établissent quand un enfant vit avec un autre enfant qui a un passé familial différent, une expérience de vie différente ? De même, dans quelle mesure pouvons-nous parler de « frère » ou « sœur » ? Serait-ce en fonction de la structure du groupe d'enfant, de l'emploi de dénomination de germanité, ou encore du vécu comme frère ou sœur ?

Par conséquent, nous utilisons les termes de fratries recomposées pour désigner le groupe des enfants vivant à temps plein et/ou partiel dans un foyer recomposé sans induire un lien et/ou un sentiment fraternel. L'objectif de notre recherche étant de révéler ce que les jeunes acteurs vivent dans leur quotidien, nous faisons l'hypothèse d'une diversité (et non d'une hiérarchisation) d'expériences, de liens et/ou de sentiments en fonction de la morphologie de la fratrie recomposée (nombre et diversité des acteurs : germains et/ou demi-frères (sœurs) et/ou quasi-frères (sœurs)), des temps et des espaces partagés ¹³.

Re-composer statistiquement les fratries

Les démographes eux-mêmes, comme Henri Leridon (1993), Patrick Festy et Catherine Villeneuve-Gokalp (1997), ont fréquemment relevé que les outils de l'INSEE et de l'Institut national des études démographiques (INED) en matière de distinction et d'évaluation des familles recomposées étaient peu pertinents ¹⁴. Les outils d'observation classiques, état civil bien sûr, mais aussi recensement et enquêtes lourdes atteignent leurs limites lorsqu'il s'agit de distinguer des statuts de fait difficiles à définir (Qu'est-ce qu'une union sans mariage ? Comment dénommer le compagnon d'une mère divorcée ? Mon beau-

13. Nous retenons prioritairement ces trois indicateurs mais d'autres critères comme le rang de naissance, les écarts d'âge et le genre ont fait l'objet d'une attention particulière au cours de l'analyse.

14. Notons cependant que depuis 1985 ces deux organismes permettent de rendre visible une certaine réalité sociologique des familles et fratries recomposées.

père, l'ami de ma mère ?) ou des statuts juridiques que le droit répugne à reconnaître (marâtre, quasi-frère). Les enquêtes spécialisées sont devenues indispensables, mais comment donner à des situations si diversifiées des effectifs suffisants pour que les mesures statistiques soient fiables (Festy, 1997) ?

L'enquête « Étude de l'histoire familiale » (EHF), réalisée dans le cadre du recensement 1999, a tenté de remédier à ces faiblesses. L'enquête EHF a été l'occasion d'une rénovation importante sur les situations et histoires des familles¹⁵. Les questions ont été sensiblement remaniées en prenant soin de distinguer les situations de fait des situations légales et de repérer le cas des personnes ayant vécu plusieurs unions successives ; y ont été ajoutées des questions sur les enfants adoptés et les enfants du conjoint, ainsi que sur les petits-enfants et arrière-petits-enfants. Jusqu'à l'édition de 1990, l'enquête était réservée aux femmes. Prolongeant cette logique d'élargissement du champ de l'enquête, celle-ci s'est étendue aux hommes. Le questionnaire adressé à 145 000 hommes et 235 000 femmes est identique.

Comptabiliser...

Pour faire suite à nos préoccupations, l'élaboration du questionnaire et la méthodologie sont aussi importantes que les résultats en eux-mêmes. Les éléments fournis dans le premier rapport intermédiaire de l'enquête EHF paru en février 2001 montrent que les principales lacunes des recensements précédents quant aux recompositions familiales ont été réduites.

L'enquête permet d'estimer le nombre de couples ainsi que la répartition entre couples mariés et non mariés, avec ou sans enfants. Elle permet de compléter l'analyse en distinguant les unions selon leur rang et, surtout, entre les enfants du couple et les enfants nés d'un seul des conjoints. [...] L'enquête contenait des questions sur les enfants de la personne et de son conjoint ou d'un ancien conjoint¹⁶, que ces enfants vivent dans le ménage ou ailleurs. [...] Il est donc possible de reconstituer les tailles des familles selon diverses définitions des enfants, de la plus restrictive (enfants « mis au monde ») à la plus large (enfants de la personne, mis au monde ou adoptés, et enfants d'un conjoint ou d'un ancien conjoint, qu'ils soient venus vivre avec la personne ou non). (Mazuy, Toulemon, 2001, p. 5)

Ainsi, l'enquête compte tous les enfants qu'ont eus les personnes interrogées, qu'ils aient été mis au monde (1) ou adoptés (2) ou encore « amenés » par un conjoint, qu'ils vivent avec la personne (3, enfants élevés) ou aient quitté le logement (4, venus vivre ou 5, qui ne sont pas venus vivre), qu'ils soient vivants ou non. Il ressort par conséquent cinq « types » d'enfants. Mais l'enquête

15. Cassan, Héran, Toulemon, 2000.

16. Seules sont prises en compte, parmi les unions passées, celles qui ont duré au moins six mois, sous le même toit ; les informations sont collectées sur deux unions au maximum (la première et la dernière). (Mazuy, Toulemon, 2001)

autorise plusieurs méthodes de repérage des beaux-enfants : exploiter les réponses elles-mêmes, utiliser les informations sur les dates de naissance des enfants et les dates d'union, prendre en compte l'ensemble de l'échantillon ou uniquement les réponses des hommes ou des femmes. Les résultats issus de chacune de ces méthodes sont très différents. Sur 13 230 000 enfants, le nombre d'enfants vivant avec un parent et un beau-parent s'établit entre 604 000 (4,6 %) avec la première méthode et 943 000 (7,1 %) d'après les dates de naissance et d'union, la troisième méthode conduisant à une estimation de 773 000 (5,8 %). Le recouplement avec le recensement précisera les données quantitatives. Par ailleurs, il semble significatif d'avoir interrogé les hommes. Cela « permet de remettre en cause les réponses des femmes quant au nombre de leurs beaux-enfants, probablement sous-déclarés ». D'autres résultats sont à noter. Les hommes ont en moyenne moins d'enfants que les femmes. Ils vivent plus souvent plusieurs unions successives, ont un peu plus de beaux-enfants et surtout les élèvent beaucoup plus souvent que les femmes. Les hommes qui élèvent ou ont élevé des beaux-enfants ont moins d'enfants « à eux » ; ils ont cependant élevé davantage d'enfants que ceux qui n'ont élevé aucun bel-enfant (Mazuy, Toulemon, 2001).

Décomptabiliser

Du manque de distinction entre les différentes situations des recompositions familiales qui tend à rendre ces familles invisibles, nous aboutissons aujourd'hui à une autre confusion. Confusion des mots, des définitions et donc des situations. Il semble que nous soyons passés de trop peu d'indicateurs à trop d'indicateurs. Certaines personnes peuvent avoir compté les beaux-enfants qu'elles élèvent ou ont élevés au nombre de leurs propres enfants. À l'inverse, des personnes peuvent avoir déclaré les enfants qu'elles ont eus au sein d'une union antérieure à la fois comme leurs enfants et comme des « enfants élevés d'un conjoint », alors qu'il s'agit en réalité d'enfants que la personne a eus elle-même avec un précédent conjoint. Le dernier cas de figure est tout autre : il s'agit des « faux doublons ». En effet, la date de naissance est connue avec la précision du mois, et certains enfants appartenant à des familles recomposées peuvent avoir la même date de naissance qu'un quasi-frère ou une quasi-sœur de même sexe. La double saisie de ce qui apparaît comme un même enfant est intéressante en elle-même puisqu'elle prouve combien il est difficile de donner une définition du terme « enfant », selon que l'on retient uniquement le critère biologique ou que l'on élargit la définition à tous les enfants élevés par une personne au cours de sa vie (Mansuy, Toulemon, 2001).

Lynn White (1998) a particulièrement porté son attention sur les contradictions relatives au nombre de frères et sœurs annoncés au cours de l'Enquête Nationale des Familles et des Ménages en 1987-1988 et en 1992-1994, auprès

d'adultes de 19 à 95 ans, aux États-Unis. Dans les familles complexes, il y a, selon elle, des confusions au niveau de l'identification des frères et sœurs. La formulation des questions spécifiant la condition de co-résidence, les quasis, les demis et les germains non-résidents sont le plus souvent omis dans les déclarations. Ainsi, l'identification des quasis et des demis est extrêmement sensible à la formulation des questions et semble aussi refléter des relations familiales nébuleuses que les personnes interrogées, elles-mêmes, ne savent pas forcément comment définir.

Comptabiliser autrement : redéfinir l'espace-temps fraternel

Lors d'une communication au colloque « Frères – sœurs – jumeaux : passé et présent des fratries » (2003), Laurent Toulemon soulignait à nouveau le problème que pose, en terme de transitivité, l'extension de la définition des fratries aux demis et quasis. La définition des fratries n'est pas immédiate. Selon lui, si des quasi-frères ou quasi-sœurs ne résident pas ensemble, il n'est pas certain qu'ils se considèrent comme frère ou sœur. On peut aussi définir la fratrie d'un enfant comme l'ensemble des enfants qui ont vécu avec lui, mais ici encore la relation n'est pas forcément transitive, un enfant pouvant vivre successivement avec deux enfants qui n'ont jamais vécu ensemble. De même que l'enfant du nouveau couple n'a pas de beaux-parents, les anciens conjoints des partenaires du couple n'« acquièrent » pas de bel-enfant.

Pour corriger la diversité des situations et des représentations, Lynn White insiste, sur la notion de co-résidence pour développer, en démographie, une définition opérationnelle des familles recomposées. L'unité de résidence semble être un indicateur « raisonnable » du partage des repas, des ressources et de la culture ainsi que des échanges et des solidarités dans la famille. L'auteur recommande que les enquêtes se centrent sur les membres de la famille co-résidant avant que les enfants aient 18 ans. Un tel cadre rend compte de la construction et/ou de l'évolution des rôles des parents, des enfants, des frères et sœurs ainsi que des beaux-parents, des beaux-enfants, des demis et des quasis. Il s'agit de reconnaître les spécificités de ces familles moins institutionnalisées (Cherlin, 1987). Sans abandonner des tentatives d'obtenir des données plus fiables, nous devons reconnaître que la structure familiale a une plus grande composante subjective que ce nous lui avons accordée. Rappelons-nous que les personnes enquêtées sont des participants actifs à la définition de leur propre famille (White, 1998). Faisant suite, pour Laurent Toulemon (2003), la co-résidence des enfants et des adultes, ou des enfants entre eux, peut servir à tracer les limites des fratries, et les réponses des adultes sont insuffisantes pour définir les fratries. Il est nécessaire d'en dessiner les contours en centrant la mesure sur les enfants, et en acceptant que chaque enfant ait une

fratrie qui ne se déduit pas du comportement d'un ou deux adultes. Cette fratrie n'est pas un groupe aux contours simples : les enfants d'une fratrie n'ont pas tous la même fratrie.

Ainsi, l'un des enjeux des analyses statistiques actuelles est bien de faire sortir l'enfant (et ses co-latéraux) de son (leur) invisibilité statistique. Sortir de cette invisibilité la catégorie enfant devrait permettre de saisir les nouvelles niches écologiques où vivent actuellement les enfants (Sirota, 1998a). La reconnaissance des fratries recomposées tient aussi à la prise en compte de la dimension horizontale dans les questionnements sur l'individu.

Considérer l'enfant

Dans une dimension horizontale...

En psychologie, où les relations entre frères et sœurs ont été fortement étudiées, la dimension verticale est prépondérante. Il est laissé de côté les liens qui se nouent entre les enfants d'une fratrie et qui structurent ces relations dans leur dimension horizontale alors qu'aucune des deux dimensions n'est exclusive puisque les expériences fraternelles participent des deux. De plus, la psychologie réduit trop souvent ces relations à des conflits de pouvoir, de rivalité et à l'interdit de l'inceste.

Dans la littérature anglo-saxonne, nombreuses sont les recherches sociologiques sur les effets à long terme des structures familiales sur l'enfance ¹⁷ (notamment, l'effet du divorce sur les conflits familiaux et sur le processus d'émancipation des enfants ¹⁸, ainsi que l'adaptation dans leur foyer). Elles s'intéressent aux faits biographiques, aux représentations des événements de la vie et des modes de vie en général. Ces recherches proposent une modélisation très normalisée. Si nombreux sont les sociologues spécialistes de la rupture du couple et s'il existe un nombre important d'ouvrages sur les relations entre les adultes et les enfants dans les familles recomposées, notamment sur la beau-parenté, peu de références concernent précisément les relations entre enfants dans ces familles ¹⁹. Notons, cependant, la recherche menée par Lawrence

17. Notamment, Nye (1957), Burchinal (1964), Bumpass (1984), Furstenberg et Seltzer (1986), Ihinger-Tallman (1988). Marilynne Ihinger-Tallman pointe, aux États-Unis, près d'une centaine d'articles et 600 rapports de recherches sur les enfants dans les familles à beaux-parents principalement. Pour une présentation des thématiques abordées dans les travaux en langue anglaise sur les familles recomposées cf. Meulders-Klein et Théry (1993) et sur l'enfance, plus généralement, cf. Montandon (1998).

18. Cf. Archambault (2001) pour une présentation des thèmes abordés relativement aux ruptures familiales.

19. En 1996, Irène Théry faisait ce même constat : la question de la fratrie qui n'est encore qu'à peine étudiée apparaît très confuse. Signalons cependant Rosenberg et Hajfal (1985), Beer (1989, 1992).

Ganong et Marilyn Coleman (1988), dans une perspective évaluative, sur les facteurs de réussite ou d'échec de ce type de famille, ainsi que celle portant sur les adolescents dans les familles recomposées, dirigée par Mavis Hetherington, Sandra Henderson et David Reiss (1999). Il s'agit d'une étude longitudinale examinant les relations familiales et l'adaptation de deux adolescents ²⁰, dont le degré des liens biologiques varie, dans des familles recomposées ou non. Aux familles recomposées, il est associé plus de problèmes relationnels, comme le conflit entre parents et enfants et une adaptation moindre des adolescents en terme de responsabilité sociale. La construction de la famille recomposée y est présentée comme un jeu entre des défis particuliers et des tâches adaptatives. Une des cinq tâches concerne « l'entre-enfants » ; elle correspond au développement par les enfants de rapports avec des frères biologiques, des demis et des quasis à l'intérieur et à l'extérieur de la famille. Ainsi, il semble que les dispositions des enfants deviennent de plus en plus complexes et fluides. Les résultats obtenus montrent que les quasis entretiennent des relations relativement positives, dont des rapports de camaraderie. Les liens entre demis semblent être plus proches des liens entre germains qu'entre quasis : moins de rivalité qu'entre germains et plus positifs qu'entre quasis. Notons que ce type d'analyse comparative avait déjà donné lieu à un chapitre « *Stepsibling relationships* » de Lucile Duberman (1975), dans lequel elle montre que les relations entre quasis sont majoritairement bonnes et que lorsque les enfants ont vécu ensemble elles sont qualifiées d'excellentes. L'environnement familial (entente des conjoints et relations positives entre les adultes et les enfants) apparaît également favorable aux relations entre quasis. L'auteur souligne aussi l'importance pour les adultes d'être considérés comme une famille « normale » et pour les enfants d'être vus comme des frères et sœurs « réels ». Elle rapporte qu'un petit nombre de quasis semblaient très bien s'entendre et étaient devenus proches (relations de protection, d'amitié, de camaraderie).

Il s'avère malgré tout que, dans la littérature anglo-saxonne, la dimension verticale (relations parents-enfants ou beau-parentales) est exposée de manière prépondérante ; les relations entre enfants ne font, le plus souvent, que l'objet d'une partie des articles et leurs analyses sont centrés sur la rivalité fraternelle et l'attraction sexuelle entre jeunes.

À travers leurs expériences

L'enfance passe, nous la mettons aux oubliettes et nous ne prêtons pas attention aux paroles des enfants. On les observe, on les apprécie ou on les réprimande, on les dorlote ou on les maltraite, mais on les écoute très

20. Entre 10 et 18 ans et de même sexe. Les adultes devaient être mariés.

peu. Or ignorer le regard que portent les enfants sur la réalité sociale, c'est supprimer un éclairage essentiel à la compréhension de leur expérience. (Montandon, 1997)

L'enfant, comme acteur, a jusqu'à présent fort peu retenu l'attention des sociologues français. De nombreuses études mettent en relation la structure du groupe familial, statut des parents (capital économique et capital culturel), attitude parentale à l'égard de la scolarité et trajectoire de vie de l'enfant. C'est donc davantage par rapport à l'adulte qu'il a quelque chance de devenir que l'enfant a d'abord interpellé le sociologue. Cependant, notons que depuis 1990 ²¹, les sociologues francophones se rencontrent autour de l'objet Enfance et font surgir l'enfant comme un partenaire ou un acteur à part entière dans la structure familiale ²² (Sirota, 1998a). Le statut de l'enfant, son rôle dans la production de la réalité sociale et son individualisation ²³ sont au centre des questionnements sociaux contemporains. Toutes les représentations, émotions, actions, toute l'expérience des individus socialisés font en somme partie du chantier de construction sociale de leur identité. Or, quand bien même l'intérêt sociologique d'une telle approche est évident, les enfants ont été très peu observés en tant qu'acteurs principaux de leur socialisation (Montandon, 1997). Les sciences de l'éducation, et particulièrement la sociologie de l'enfance, se sont interrogées sur le statut de l'enfant et sa place en tant qu'acteur dans la famille. La définition dominante de l'enfance, comme le rappelle Alain Vulbeau (1998), date de la fin du XIX^e siècle : cet âge de la vie serait celui de l'éducation ²⁴ et du « devenir-adulte ». Un siècle plus tard, une nouvelle norme apparaît, fondée sur la responsabilisation de l'enfant, avec comme point d'appui son autonomie et sa parole. Avec le « paradigme de l'enfant-acteur », Jean-françois Bernard-Béchariès va au-delà du constat d'une simple prise de parole des enfants. Il s'agit de mieux identifier une nouvelle représentation sociale de la parole de l'enfant. Ce paradigme fait de ce dernier un « parlant » qui peut contribuer à la « production du sens social » (Vulbeau, 1998, p. 7).

La question se pose alors de savoir si l'on peut traiter les expériences des enfants, leurs idées, leurs émotions, en somme leurs comportements, comme l'expression de phénomènes sociaux authentiques, autonomes, ou comme des manifestations entièrement dépendantes du monde des adultes, des imitations.

21. Dans la sphère anglo-saxonne, les réseaux de chercheurs sur l'enfance se sont mis en place dès 1984.

22. Pour ce qui est des recherches en sociologie (française) sur les recompositions familiales, la parole de jeunes apparaît, particulièrement sur les relations beau-parent – bel-enfant, dans les travaux de Didier Le Gall (1999) et de Sylvie Cadolle (2000).

23. « L'individualisation désigne le fait pour chaque personne de se définir d'abord en référence à elle-même. Pour l'enfant, cela signifie que sa première dimension identitaire ne réside pas dans son origine familiale ou sociale, mais qu'il a droit, dès sa naissance et comme tout adulte, à la reconnaissance d'une identité strictement personnelle. » Singly, 2004a, p. 8.

24. Cf. Buisson, Durkheim, 1911.

Il est proposé d'examiner simultanément les expériences des enfants et de tenir compte de leur position dans les structures que les adultes leur imposent (et dont d'ailleurs ils ne sont pas toujours ignorants). C'est seulement en examinant les récits des enfants sans préjuger de leur différence par rapport aux adultes qu'il serait possible de voir jusqu'à quel point ils se plient aux contraintes créées par ceux-ci, jusqu'à quel point ils contribuent à les modifier, jusqu'à quel point ils subissent les structures et jusqu'à quel point ils agissent sur celles-ci (Montandon, 1997). C'est l'orientation que nous avons prise pour mener ce travail.

À partir du discours des jeunes acteurs, nous nous sommes appliqués à rendre compte du cadre de leur nouvel espace de socialisation, de la manière dont les enfants font leurs référents sociaux, ainsi que de leurs appréhensions face à l'attribution de rôles nouveaux, autrement dit de la façon dont les jeunes acteurs vivent, conçoivent et redéfinissent ces liens fraternels entre intégration et différenciation. Par conséquent, dans la perspective d'appréhender les liens dans les fratries recomposées, nous nous sommes concentrés sur la manière dont les enfants vivent la recombinaison et le processus relationnel qui s'instaure entre des enfants n'appartenant pas tous au même couple parental. La logique des enfants interfère plus qu'on le pense sur les modalités de la recombinaison familiale, et donc sur le processus de régulation, voire d'ajustement au droit. Ce qui est certain, c'est que les acteurs adultes ne peuvent faire autrement que de les intégrer dans leurs projets (Le Gall, Martin, 1990).

Ainsi, à partir de l'analyse des dénominations, nous prenons acte de la place à accorder au discours des jeunes acteurs. Par exemple en famille, les termes de germanité sont très peu usités, contrairement aux prénoms. Le plus souvent nous avons entendu de la part des femmes enquêtées : « *Vraiment je ne peux pas vous dire comment ça se passe. Demandez lui [leur].* » Les enfants, confrontés à d'autres types de relations lorsqu'ils sont à l'extérieur de leurs foyers, sont contraints d'employer certains termes de germanité pour expliciter leur relation avec telle ou telle personne qu'ils ne peuvent pas uniquement prénommer. Pour Régine Sirota (1999), moins précisément énoncées et identifiées, en constante réélaboration, des règles sociales expriment et régulent toujours les transformations et les modes de construction et de maintien du lien social. Au-delà des préconisations de l'adulte et quel que soit l'âge du jeune acteur ²⁵, le discours de ce dernier doit toujours être considéré à part entière, car l'enfant nous révèle la manière dont il gère les situations à l'extérieur du foyer et à l'abri du regard parental. Nous observons ainsi les usages formels et informels des termes de germanité ; usage plus souvent original et complexe que celui de l'adulte. Il y a ainsi, à travers cette invention du quotidien, élargissement du cercle social et donc multiplicité des expériences (Sirota, 1998b).

25. Cela dès sept-huit ans. Notamment dans les familles de Paul, Kévin et Hyppolite.

Recueillir leur parole

Nous avons pris le parti de centrer notre travail sur seulement un des foyers de l'enfant afin de pouvoir y observer l'influence des variations morphologiques de la fratrie recomposée sur la gestion du temps et de l'espace, ainsi que sur les interactions et les relations fraternelles²⁶. Des espaces de l'enfant proprement dit aux espaces de la famille dans son ensemble, la fratrie recomposée se décline en plusieurs lieux dont elle modifie l'organisation et l'appréhension en fonction de ses variations. Quant au temps, il représente à la fois le rythme des allées et venues des enfants disposant de deux foyers et le partage de moments particuliers, pendant la semaine ou pendant un week-end. Les variations morphologiques des fratries recomposées peuvent être rapprochées d'une dimension « d'une très grande généralité » de la vie sociale, telle que la présente Marcel Mauss (1966, p. 473) : elle passe par des phases successives et régulières d'intensité croissante et décroissante, de repos et d'activité, de dépense et de réparation. Ainsi, au sein des interactions, se construisent, se confortent, se défont et se reconfigurent des manières d'être ensemble et des modes de co-existence.

Les entretiens semi-directifs réalisés ont porté sur la place et la dénomination accordées à chaque acteur de la recomposition, les activités quotidiennes et extra-ordinaires réalisées avec chaque autre enfant, les changements survenus à l'arrivée de demis et/ou de quasis (autant au niveau de l'organisation que de ce que les enfants ont ressenti personnellement) ainsi que sur la définition du frère ou de la sœur. Une part des entretiens concernait l'organisation et le vécu des allées et venues des enfants « soumis » à un rythme bi-résidentiel.

Nous utilisons le terme « bi-résidentiel » pour insister sur le fait que ces enfants ont deux résidences²⁷ (une résidence maternelle et une résidence paternelle). La famille de l'enfant n'a plus d'unité de lieux ; il doit se rendre chez l'un et l'autre de ses parents. La locution « rythme bi-résidentiel » rend compte de la dynamique des allées et venues entre les deux adresses. La loi du 22 juillet 1987 puis celle du 8 janvier 1993 ont posé le principe de la coparentalité dans l'intérêt de l'enfant en érigeant l'autorité parentale conjointe en référence première. Mais cette logique n'a pas été suivie jusqu'au bout. Dans la lignée du principe de coparentalité, on prescrit l'exercice commun de l'autorité parentale. Mais, on exige aussi du juge la fixation de la résidence principale de l'enfant chez l'un de ses parents, au nom de son intérêt à n'avoir qu'un « chez soi » (Théry, 1998). Les présupposés négatifs à l'égard de la résidence alternée ont incité le législateur à l'écarter en posant la norme de la résidence habituelle chez l'un et du simple droit de visite et d'hébergement pour l'autre (Neyrand,

26. Nous avons retenu comme apport complémentaire le discours des enfants sur les membres de leur fratrie recomposée hors du foyer enquêté.

27. « Action de résider quelque part pour l'enfant, d'y avoir donc son domicile ou sa maison » (Neyrand, 2001, p. 6).

2001). Ceci revient à distinguer un parent « gardien », accueillant majoritairement l'enfant chez lui, et un parent « non gardien »²⁸, le recevant pour un temps restreint. Pour rendre compte de l'organisation de l'hébergement de l'enfant, nous emploierons, malgré la proposition d'Irène Théry dans son rapport *Couple, filiation et parenté aujourd'hui* (1998, p. 196), les notions d'enfants « résidents », à savoir les enfants vivant majoritairement dans le foyer observé qui est celui de leur parent « gardien », et d'enfants « non-résidents », c'est-à-dire les enfants vivant ponctuellement au foyer observé, foyer de leur parent « non gardien »²⁹. De plus, ces terminologies en référence à la résidence font écho à l'expression *residential siblings* utilisée par Mavis Hetherington, Sandra Henderson et David Reiss (1999), que nous traduisons par « frère résident », « frère cohabitant », ou encore par « frère d'habitation ».

Pour procéder à cette recherche, nous avons réalisé des entretiens dans trente-deux foyers, auprès d'adultes et d'enfants (non indépendants). Dans chaque foyer, nous avons rencontré un adulte et, en moyenne, deux enfants. Nous avons interrogé, lorsque c'était possible, un enfant de chaque entité de germains co-résidente dans le foyer (à temps plein ou partiel). Il est arrivé qu'aucun des enfants d'une entité de germains ne puisse être interrogé pour une question d'âge (trop jeune) ou de refus d'un parent. Dans ce cas, nous avons tenté de voir un autre enfant afin d'avoir une constante de deux entretiens d'enfants par foyer. Nous avons réalisé ces entretiens auprès d'enfants de sept ans³⁰ et plus, encore domiciliés chez l'un de leurs parents au moins.

Tous les entretiens se sont déroulés dans la chambre des jeunes enquêtés afin de pouvoir y observer l'agencement, ainsi que la place réservée à chaque enfant et/ou la place investie par lui. Il était important pour nous d'être au contact des enfants dans leur environnement personnel. Dans le but de réduire

28. Bien que depuis les lois du 22 juillet 1987 (sur l'exercice de l'autorité parentale) et du 8 janvier 1993 (sur l'exercice en commun de l'autorité parentale) nous ne pouvons plus parler de « garde » (ni de « droit de visite et d'hébergement » d'ailleurs), nous recourons aux terminologies « parent gardien » et « parent non gardien » pour éviter les périphrases et faciliter la lecture. Nous n'introduisons pas une distinction entre un parent principal et un parent secondaire et retenons, comme le préconise Irène Théry (1998), que les deux parents ont un devoir de garde.

29. Une des propositions d'Irène Théry (1998), dans son rapport demandé par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et par la garde des Sceaux, ministre de la Justice, consistait à supprimer la notion de résidence habituelle et de la remplacer par celle d'« organisation de l'hébergement » de l'enfant. Lorsque nous insistons, dans la suite de notre travail, sur l'organisation des temps et des espaces des enfants, c'est dans cette orientation. Nous utilisons les notions d'« enfants résidents/non résidents » dans un souci de concision.

30. Dès que l'enfant est un acteur parlant, il offre une représentation et son appréhension de la réalité sociale. L'âge de sept ans correspond à une certaine maîtrise du langage. À partir de cet âge, la pensée du jeune individu se socialise, il prend en compte l'avis des autres, s'inscrit dans une temporalité et raisonne de manière concrète en empruntant à sa propre expérience. Cf. Piaget, 1932.

la distance entre eux et nous, nous nous sommes toujours assis à leur niveau ; de nombreux entretiens ont été réalisés assis sur le lit de l'enfant. Au-delà de l'intérêt pour la recherche ³¹, la description de leur chambre (décoration, jeux préférés, bureau) était un moyen d'entrer en contact. Un micro-cravate avec une longueur de fil de 3 mètres a aussi été très utile : tout en maintenant de bonnes conditions d'enregistrement, l'enfant pouvait se déplacer sans contrainte dans son espace et montrer des objets. L'installation du micro-cravate a donné de l'importance et du sérieux à notre démarche mais il a été rapidement oublié. Nous n'avons pas d'entretien avec un enfant durant moins d'une heure.

Dans les familles rencontrées, l'adulte interrogé est dans tous les cas parent et, selon la configuration de la fratrie recomposée, il peut aussi être beau-parent. L'adulte doit gérer les temps individuels et les temps partagés, les espaces personnels, mixtes (présence d'enfants d'entités différentes) et familiaux. Ceci nous informe, en complément du discours des enfants, sur les contours des territoires laissés à chacun et les possibilités de manœuvres en leur sein.

En faisant le choix de n'interroger que les femmes, nous ne rendrons compte ni des logiques et représentations du couple recomposé, ni des couples parentaux. Ayant un rôle prégnant dans les relations familiales et éducatives, leur point de vue nous a permis de saisir, de manière particulièrement riche, la dynamique familiale, les relations intergénérationnelles et intragénérationnelles. La façon dont se fréquentent les germains, les demis et les quasis, n'est pas indépendante du climat familial dans lequel ils vivent ³². Les femmes se sont également montrées plus disponibles pour consacrer plusieurs heures à ces entretiens. Les quelques refus enregistrés ont pour explication le manque de temps des deux conjoints. Nous avons toujours procédé à l'entretien avec l'adulte avant d'interroger les enfants.

Ne souhaitant pas débattre de la véracité des faits et des sentiments, nous n'opposons pas le discours adulte à celui des enfants ³³, ni celui de chacun des enfants. À la suite d'Annette Langevin (1990), nous pensons que donner la parole à plusieurs protagonistes de l'histoire familiale revient à prendre en compte non seulement le « dit » mais aussi le caché, l'oubli ; ce qui est occulté, réduit, déformé, plaisanté, raillé, passé sous silence ou détourné systématiquement. La possibilité d'exploiter le non-dit face au dit est très éclairante sur les régulations sociales, l'orientation normative des discours et leur évolution. Ainsi, par exemple, en notant la distance entre deux niveaux d'usage des vocables de

31. Nous pouvions ainsi repérer les espaces-clés pour l'enfant en question (son bureau, son espace de jeux, son lit) ; espaces participant à la définition de son identité personnelle, fraternelle et familiale. Cf. Poittevin, 2004.

32. Particulièrement sur le rôle de la mère dans les relations entre frères et sœurs, cf. Clément, 2001.

33. Par contre, une analyse parallèle des entretiens nous a permis de tenir compte de la prise de distance de l'enfant par rapport à cet adulte, en fonction de son âge.

germanité, il est possible de mesurer l'écart à la norme parentale, c'est-à-dire l'espace investi par les jeunes acteurs. L'enfant ne « reproduit » pas forcément directement des manières de faire perçues dans sa famille, mais trouve sa modalité propre de comportement en fonction de la configuration des relations d'interdépendance au sein de laquelle il est inséré. Ses actions sont des réactions qui « se calent » rationnellement sur les actions des adultes qui, sans le savoir, dessinent et tracent des espaces de comportements et de représentations possibles pour lui (Lahire, 1995).

Même si se limiter aux frères et sœurs de mêmes parents et/ou d'âge mûr simplifie la question fraternelle (Zarca, 1999), nous nous attachons à appréhender cette dimension horizontale spécifique qu'est l'« entre-enfants » dans les familles recomposées. À l'intersection de leur expérience d'enfant et de leur expérience de la recomposition, les enfants doivent être considérés comme des acteurs à part entière, participant à la production du monde dans lequel ils vivent ³⁴, notamment au sein d'instances de socialisation comme la famille ³⁵, le groupe des pairs, et plus particulièrement la fratrie recomposée.

La prise en compte des temps, des espaces et des acteurs structure notre recherche autant dans son hypothèse principale qu'en ce qui concerne son organisation. Chacun des chapitres 1, 2 et 3 est centré sur une configuration de fratrie et, au sein de chacun de ces chapitres, notre travail donne à voir la diversité des situations de recomposition relativement à la gestion des rythmes et des espaces. Nous y trouvons aussi la manière dont les enfants vivent la gestion de ces organisations temporelles et spatiales complexes. Le quatrième chapitre circonscrit le fait que plus les temps et les espaces sont partagés et plus se créent, se développent et s'entretiennent certaines relations entre les enfants. Il montre ainsi une déclinaison d'expériences fraternelles à partir de cinq répertoires fraternels : statutaire, rival, d'accompagnement, compère et proche. Chacun de ces répertoires est mis en perspective à partir d'une monographie afin de montrer les enjeux et les négociations de ces manières d'être frère ou sœur. Le dernier chapitre reprend, pour l'ensemble de notre terrain, l'inscription de chaque répertoire dans la construction de l'identité fraternelle, et il révèle la dimension « fluide » de cette identité.

34. Singly, 2004b.

35. Sirota, 1998a.